



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

SOMMAIRE

1

Présentation de Santé au Travail 68

p.4 à 9

2

FOCUS sur
Le nouveau projet immobilier
Le Prev'quai
La certification 2217 Niveau 3

p.10-11

3

Temps forts 2025

p.12-13

4

Avancées du projet de service 2021-2024

p. 14-15

5

Bilan de l'activité 2025

p.16-17

6

Synthèse budgétaire 2025

p. 18

7

Fiche mémo L'offre socle de services

p.19

②



ÉDITO

Chers adhérents, Mesdames, Messieurs,

L'année 2025 restera une année majeure dans l'histoire de Santé au Travail 68. Elle est avant tout celle d'une reconnaissance nationale forte de la qualité, de la solidité et de la maturité de notre service, avec l'obtention de la certification SPEC 2217 – niveau 3, le plus haut niveau du référentiel national des services de prévention et de santé au travail interentreprises.

Cette réussite est d'autant plus significative que seuls quinze services en France ont atteint ce niveau d'exigence en 2025, et que Santé au Travail 68 est le seul service du Grand Est à avoir obtenu cette certification de niveau 3. Elle vient consacrer plusieurs années d'engagement collectif, de structuration rigoureuse de nos processus et d'amélioration continue au service des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Cette reconnaissance s'appuie également sur l'écoute attentive de nos adhérents. Une enquête de satisfaction menée fin 2025 auprès de nos entreprises a recueilli près de 700 réponses, faisant ressortir un taux de satisfaction de 86 %. La satisfaction des salariés reçus en visite est, quant à elle, proche de 100 %, confirmant la qualité de l'accueil, du suivi et des actions de prévention déployées par nos équipes.

Autre indicateur du fort engagement en prévention sur notre territoire : plus de 9 entreprises sur 10 adhérentes à Santé au Travail 68 disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels à jour et transmis

à notre service. Ce résultat témoigne de la dynamique de prévention partagée avec les employeurs et de notre accompagnement au plus près des réalités de terrain.

L'année 2026 marquera également une étape importante avec l'aboutissement de notre projet immobilier à Mulhouse. Le déménagement vers un site unique, regroupant nos centres mulhousiens et le siège, est prévu pour la fin de l'année 2026, avec les premières visites de salariés attendues au dernier trimestre de l'année. Ce nouveau lieu incarnera une prévention plus lisible, plus accessible et plus moderne, au service de tous.

Au cœur de ce site, Prev'Quai illustre pleinement notre volonté d'innover en proposant une prévention plus concrète, plus immersive et plus engageante, au bénéfice des entreprises et des salariés.

Tout au long de l'année, notre mobilisation s'est également traduite par de nombreux événements, webinaires et actions de sensibilisation, contribuant à diffuser une culture de prévention vivante et opérationnelle, et à accompagner les employeurs face aux enjeux actuels de santé au travail.

Forts de cette reconnaissance nationale, des résultats obtenus et de la confiance de nos adhérents, nous poursuivrons avec détermination notre mission : anticiper, innover et agir durablement pour la santé au travail sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

Cédric MEGEL
Directeur de Santé au Travail 68

Marc DELEGLISE
Président de Santé au Travail 68

③

PRÉSENTATION SANTÉ AU TRAVAIL 68

Quelles sont nos missions ?

Notre mission principale est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Article L.4622-2 du Code du Travail.

NOTRE RÔLE S'ARTICULE AUTOUR DE 4 ACTIONS POUR UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION GLOBALE :



En 2022, les missions de Santé au Travail 68 se sont étoffées, avec la mise en application de la loi Santé Travail du 02/08/21.

Qui sommes-nous ?

- Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTi)
- Association de droit privé et local à but non lucratif
- Titulaire d'un **agrément** renouvelable tous les 5 ans délivré par la **DREETS** (anciennement DIRECCTE)
- Budget annuel de **17 millions d'euros** financé à 100% par les cotisations des adhérents
- Esprit de **Mutualisation du service de Santé au Travail** :

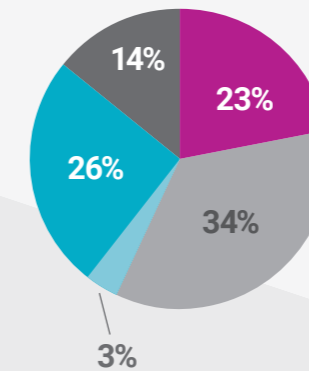
Financement partagé entre tous les adhérents indépendamment du service rendu.



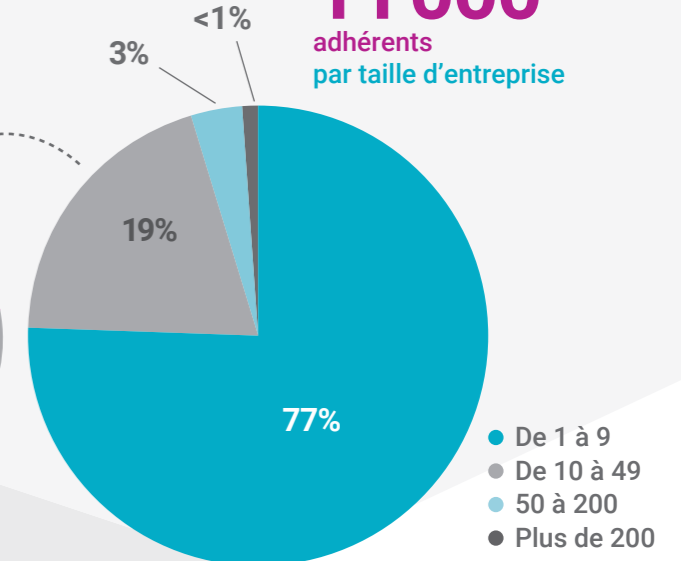
Qui sont nos adhérents et leurs salariés ?

Répartition des **121 000** salariés suivis par taille d'entreprise

- De 1 à 9
- De 10 à 49
- De 50 à 200
- Plus de 200
- Intérimaires



Répartition des **11 000** adhérents par taille d'entreprise



Quelles implantations pour nos services ?

7 centres médicaux **3** centres annexes **1** siège administratif

En 2025
SATISFACTION ADHÉRENT 86%
Enquête réalisée du 10 au 24 octobre 2025
SATISFACTION SALARIAIRE 99%
(démarrage en août 2025)



Notre équipe

Santé au Travail 68 met à disposition des entreprises et des salariés une synergie de compétences dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Pour chaque action, une équipe pluridisciplinaire est à votre service !

Leur rôle : Préserver – Conseiller – Accompagner – Améliorer – Sensibiliser

Composition du service

25 médecins du travail et collaborateurs médecins

Rôle préventif de première ligne, les médecins du travail veillent à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Ils conseillent les employeurs et les salariés dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et effectuent des actions en milieu du travail (visites d'entreprise, élaboration et mise à jour des fiches d'entreprise (FE), études de postes, conseils aux employeurs et salariés ...).

32 infirmiers en santé au travail

Rôle pluriel, les IDEST participent au suivi individuel de l'état de santé des salariés, mais également aux actions en milieu du travail (visites d'entreprises, fiches d'entreprise (FE), études de postes, sensibilisations aux risques professionnels, informations et conseils employeurs et salariés...).

38 assistantes de l'équipe pluridisciplinaire

Ces maillons internes sont essentiels au bon déroulement des travaux de l'équipe pluridisciplinaire : elles gèrent les rendez-vous, accueillent les salariés, mettent en forme et réalisent les documents demandés, réalisent les examens complémentaires souhaités par le médecin du travail et accompagnent les membres de l'équipe.

19 salariés regroupés dans le service d'accompagnement technique et organisationnel sur le terrain (ATOUT)

Nos ingénieurs, ergonomes, psychologues du travail, techniciennes, soutiennent l'action des médecins du travail et assurent des missions de diagnostic et de conseil (études de poste, métrologies, sensibilisations, aides à l'évaluation du risque, veille réglementaire et documentaire, ...).

1 assistante de service social (externalisé)

En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, l'assistante de service social du travail agit pour les entreprises adhérentes par ses actions individuelles et collectives (accompagnement des salariés en difficulté).

15 personnes dans des fonctions support :

- 1 service RH
- 1 responsable comptable
- 1 service relations adhérents
- 1 responsable administrative
- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 ressource informatique
- 1 agent des services généraux
- 1 assistante certification

Nos collaborateurs parlent de leur métier ...



Emilie GEORGLER
Infirmière en Santé au Travail

« Infirmière en santé au travail depuis bientôt 10 ans, j'ai débuté en service autonome en entreprise, où j'ai développé une expertise de terrain en accompagnement des salariés et en prévention des risques professionnels. Souhaitant élargir ma pratique, j'ai rejoint un service interentreprises, découvrant la diversité des secteurs et des problématiques des adhérents.

Convaincue que la santé au travail doit évoluer vers une approche plus proactive et innovante – la santé au travail 2.0 – je m'attache à promouvoir une prévention primaire forte, au-delà de la seule visite médicale, en mettant l'accent sur l'anticipation des risques.

Aujourd'hui Conseillère en Prévention Primaire, je coordonne des actions de sensibilisation et accompagne les entreprises dans leurs démarches, en valorisant la pluridisciplinarité. Mon rôle est de faciliter le dialogue et de rendre la prévention plus accessible, au service de la santé des salariés et de la performance durable. »



Jérôme ERNU
Ergonome

« Après un début de carrière en ergonomie des interfaces homme-machine à la R&D d'EDF, j'ai participé à la création d'une start-up visant à rendre le web accessible aux personnes malvoyantes et non voyantes.

J'ai ensuite rejoint l'industrie automobile, où j'ai orienté mon activité vers une ergonomie davantage centrée sur les situations de travail et l'activité réelle des opérateurs. J'y ai contribué à la conception de lignes de production ainsi qu'au développement de méthodes d'analyse et d'amélioration des postes, avec l'objectif de concilier performance des organisations et prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Depuis mon arrivée à l'association Santé au Travail 68, j'accompagne des entreprises de tailles et de secteurs variés en adaptant les démarches de prévention à leurs réalités.

Dans mes interventions, j'analyse le travail réel afin d'identifier des solutions simples, pragmatiques et rapidement mobilisables pour améliorer les conditions de travail tout en soutenant l'efficacité des organisations, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail. »



Natacha BAUMGART
Assistante en Santé au Travail

« Assistante au sein de l'équipe pluridisciplinaire de Colmar depuis 12 ans, j'exerce un métier riche et varié. Ce que j'apprécie particulièrement est sa polyvalence et le contact quotidien avec des personnes et des métiers très différents. Chaque journée est faite d'échanges avec les salariés, les entreprises adhérentes et les membres de l'équipe pluridisciplinaire, ce qui rend mon travail à la fois dynamique et humain.

À travers l'accueil, les appels et les échanges, je me sens utile lorsque je peux écouter, informer et orienter les salariés, et leur expliquer comment la santé au travail peut les accompagner. La relation de proximité et de confiance avec les entreprises adhérentes est également essentielle.

Depuis les dernières élections, j'ai rejoint la commission médico-technique (CMT). Cette participation me permet de représenter les assistantes, de valoriser notre métier et de contribuer aux réflexions qui font évoluer nos pratiques.

Le rôle de l'assistante médicale est essentiel au bon fonctionnement du service : accueil des salariés, examens complémentaires, organisation des plannings et respect strict de la confidentialité. Par notre écoute et notre rigueur, nous contribuons chaque jour à la qualité du service rendu en santé au travail. »



Dr François HIFFLER
Médecin du Travail

« J'ai fait le choix de la médecine du travail par conviction. C'est une spécialité encore jeune, en pleine évolution, qui offre un champ d'action concret et profondément utile : agir pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Ce qui me motive au quotidien, c'est cette capacité à intervenir à tous les niveaux de prévention. En amont, en accompagnant les entreprises dans l'identification des risques et l'amélioration des conditions de travail. Au cœur de l'activité, en étant à l'écoute des salariés et en adaptant les postes. Et en aval, en participant au maintien en emploi et à la préservation des parcours professionnels.

La santé au travail d'aujourd'hui n'a plus rien de figé. Elle est dynamique, transversale, et s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels du monde professionnel. Elle repose surtout sur une richesse essentielle : le travail en équipe pluridisciplinaire. Médecins, infirmiers, ergonomes, psychologues, intervenants en prévention... chacun apporte son expertise, et c'est cette diversité qui fait notre force. Je suis fier de participer à cette évolution. Nous passons d'une médecine centrée sur le constat à une approche proactive, tournée vers l'anticipation et l'action. Notre objectif est clair : construire des environnements de travail plus sûrs, plus adaptés et plus humains.

Être médecin du travail aujourd'hui, c'est être acteur du changement. C'est contribuer, concrètement, à améliorer la qualité de vie au travail et à donner du sens à la prévention. »

129
salariés
Effectif total :
102,59 ETP
(équivalent temps plein)

Égapro
99/100
Le nombre maximum de points pouvant être obtenus a été atteint pour les deux indicateurs calculables en 2023 par Santé au Travail 68

Zoom sur notre Historique

1954

Création de l'association de la MT artisanale et commerciale de Mulhouse

1946

Création de l'association technique de MT de Mulhouse

1990

Fusion de 2 associations : AMTRM

1993

Fusion avec Saint-Amarin

1998

Extension Altkirch et introduction de la pluridisciplinarité

2018

Fusion avec Cernay, Masevaux et Thann

2005

Changement de dénomination pour STSA

2021

Fusion avec le Service de Prévention et de Santé au Travail du Centre Alsace.

2022

Changement de dénomination pour Santé au Travail 68

2025

1^{er} service du Grand Est à obtenir la certification SPEC 2217 de niveau 3

8

Quels sont nos organes de gouvernance ?

Santé au Travail 68 s'organise autour de 3 organes de gouvernance : l'Assemblée générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) et la Commission de Contrôle (CC).

① ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Composition

Les 11 000 entreprises adhérentes.

• Rôles

- Entend le rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Association ;
- Approuve les comptes de l'exercice écoulé après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, en donnant quitus de sa gestion au Conseil d'Administration ;
- Pourvoit à l'élection ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle représentant les entreprises adhérentes ;
- Délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président et le Conseil d'administration ;
- etc.

② CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Composition

- Organe paritaire, composé de chefs d'entreprises et salariés des entreprises adhérentes, désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel ;
- Président élu parmi les représentants employeurs ;
- Trésorier élu parmi les représentants salariés.

• Rôles

Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs les plus étendus pour les opérations se rattachant à l'objet de l'Association et notamment :

- il établit tout règlement intérieur pour l'application des statuts et pour le fonctionnement du service de Santé au Travail ;
- il gère les fonds de l'Association, décide de leur affectation, et établit le projet de budget annuel, fixe les montants des droits et cotisations ainsi que les tarifs des prestations non comprises dans la cotisation et arrête les modalités de recouvrement ;
- il autorise l'acquisition ou la prise à bail ou location des locaux, ainsi que l'achat des équipements et matériels ;
- il décide des emprunts, des procès et transactions devant les tribunaux ;
- etc.

③ COMMISSION DE CONTRÔLE

• Composition

- 1/3 de représentants des employeurs ;
- 2/3 de représentants des salariés.

• Rôles

La commission de contrôle est consultée sur :

- L'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail ;
- L'état prévisionnel des recettes et des dépenses ainsi que l'exécution du budget du service de santé au travail ;
- La modification de la compétence géographique ou professionnelle du service de santé au travail ;
- Les créations, suppressions ou modifications de secteurs.
- etc.

9



Santé au Travail 68 : premier service du Grand Est à être certifié SPEC 2217 Niveau 3

Cela signifie...

Santé au Travail 68 est désormais certifié SPEC 2217 – Niveau 3, le plus haut niveau du référentiel national de qualité des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises, certification valable du 26/11/2025 au 25/11/2030. Cette certification reconnaît la qualité homogène, la fiabilité et l'exigence opérationnelle de nos pratiques, toutes centrées sur les besoins des entreprises et des salariés. Elle témoigne de notre engagement continu dans l'amélioration, au service d'une prévention efficace et d'une santé au travail renforcée sur l'ensemble de notre territoire.

14 procédures
112 exigences en conformité
11 processus
0 non conformités

Un travail d'équipe

Après plusieurs mois de travail approfondi, Santé au Travail 68 a obtenu la certification SPEC 2217 – niveau 3, le plus haut niveau de reconnaissance du référentiel porté par l'AFNOR. Cette réussite est le fruit d'une mobilisation collective exemplaire : équipes médicales, techniques, administratives et fonctions support se sont engagées avec rigueur et constance tout au long d'un processus exigeant. Audits, structuration des pratiques, formalisation des pro-

cessus et amélioration continue ont rythmé de longs mois de préparation entre 2023 et 2025.

Cette certification vient reconnaître la maturité, la qualité et la fiabilité de notre organisation, et témoigne de l'engagement partagé de l'ensemble des collaborateurs au service de la prévention et de la santé au travail des entreprises et des salariés du territoire.

Le PREV'QUAI

Intégré au nouveau projet immobilier de Santé au Travail 68 à Mulhouse, l'espace PREV'QUAI s'inscrit comme un levier structurant de promotion de la santé et de prévention des risques professionnels.

Il vise à renforcer une culture de prévention active au sein des entreprises.

Accessible à l'ensemble des salariés dans le cadre de leur suivi en santé au travail, cet espace propose un parcours global de sensibilisation aux principaux enjeux de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, notamment :

- La prévention du risque routier via un simulateur de freinage
- La gestion du stress et des facteurs psychosociaux à travers des dispositifs immersifs (réalité virtuelle, pause immersive)
- La prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) grâce à un bureau témoin
- La sensibilisation à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)

- Des outils digitaux interactifs favorisant l'apprentissage
- Un mur interactif dédié à la prévention
- Des expositions thématiques évolutives en lien avec les risques professionnels et les campagnes de santé au travail

Le PREV'QUAI est un dispositif pédagogique innovant et interactif, fondé sur des approches immersives, avec pour objectif de favoriser l'appropriation durable des messages de prévention par les salariés, réduire les risques professionnels et les accidents de travail.

Mulhouse sera la deuxième ville française à se doter d'un tel espace exclusivement dédié à la santé, la sécurité et à la prévention au travail.



Un nouveau site mulhousien au cœur de la santé au travail dans le Haut-Rhin

Afin d'anticiper l'évolution de ses missions et d'améliorer à la fois l'accueil des salariés en visite et les conditions de travail de ses équipes, Santé au Travail 68 porte un ambitieux projet immobilier à Mulhouse. Les travaux sont actuellement en cours et respectent le calendrier fixé, avec une livraison du bâtiment prévue à l'automne. Ce nouveau site réunira en un lieu unique les quatre centres médicaux mulhousiens (Briand, Europe, Illzach, Wittenheim) ainsi que le siège administratif.

Implanté sur le site de l'ancien siège de Wärtsila, à deux pas de la gare de Mulhouse, le bâtiment de 3 000 m² fait l'objet d'un réaménagement complet afin de répondre aux exigences de l'activité. Le projet est piloté par le cabinet d'architecture SONAR, en charge des travaux engagés depuis septembre 2024.

Une nouvelle dynamique au service de la prévention

Ce futur centre unique permettra d'améliorer la prise en charge des salariés grâce à des parcours simplifiés, des outils modernisés et des services innovants. Un espace spécifiquement dédié à la prévention viendra renforcer cette ambition, en affirmant la prévention comme un axe central de l'action du service (voir page ci-contre).

Le projet représente également un levier stratégique fort : renforcer la visibilité de Santé au Travail 68 par une implantation centrale et identifiable, tout en favorisant une culture commune et une vision partagée de la santé au travail.

Le regroupement de près de 80 collaborateurs s'inscrit dans cette dynamique, avec la création d'un environnement de travail fonctionnel, moderne et fédérateur.

Un projet structurant pour les entreprises et les salariés du Haut-Rhin

Les déménagements du siège et des centres mulhousiens s'effectueront progressivement à partir du 15 octobre 2026. Le centre unique accueillera à terme environ 230 salariés en visite chaque jour et concernera 7 000 entreprises adhérentes haut-rhinoises, soit près de 70 000 salariés par an. Il sera pleinement opérationnel au premier trimestre 2027.

Porté par une forte mobilisation collective, ce projet marque une étape clé dans le développement de Santé au Travail 68 et permettra de répondre plus efficacement aux enjeux de santé au travail de demain, en plaçant l'innovation, la proximité et la qualité de service au cœur de son action.

TEMPS FORTS 2025



Les Mulhousiennes / Les Foulées de la Ligue / Colmar, Ensemble pour Elles

Santé au Travail 68 a renouvelé son engagement aux côtés des Mulhousiennes et des Foulées de la Ligue (Colmar), des rendez-vous sportifs et solidaires devenus aujourd'hui incontournables.

En 2025, c'est l'évènement « Colmar Ensemble pour Elles », nouveau RDV colmarien pour le soutien à la lutte contre le cancer du sein, que nous avons soutenu pour la première fois en 2025.

Ces événements annuels sont une opportunité de sensibiliser le grand public aux bienfaits de l'activité physique et d'un mode de vie sain dans la prévention des maladies, mais aussi de fédérer nos collaborateurs autour d'un moment convivial.

Près de 500 personnes inscrites à nos webinaires en 2025

Face à un besoin croissant de conseils et d'informations pratiques et opérationnelles, nos adhérents plébiscitent des formats courts et concrets pour mieux agir en santé et sécurité au travail.

Les webinaires organisés par Santé au Travail 68 illustrent pleinement cette dynamique, avec une participation importante et un intérêt marqué pour des thématiques proposées.

En 2025, **7 webinaires** ont été organisés :

- **La silice, un risque comme un autre ? 57 inscrits**

Certains salariés sont très certainement exposés à la silice cristalline, poussières dont les effets peuvent être particulièrement graves et invalidants (silicose, cancers pulmonaires)

- **Malaises mortels au travail : apports de la base Epicea 79 inscrits**

Focus sur les pathologies cardiovasculaires et leur impact dans le monde du travail à travers une étude publiée par l'INRS pour mieux qualifier et identifier ces malaises mortels et mieux les prévenir.

- **Machines-outils : obligations et exemples d'analyse du risque 56 inscrits**

Eclairage concret sur la réglementation en vigueur, les responsabilités et obligations des employeurs pour mieux prévenir les accidents.

- **Préserver sa santé mentale 131 inscrits**

Clés pour mieux comprendre les déterminants de la santé mentale dans le monde professionnel : stress, organisation du travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle...

- **Consommation de drogues et travail : points de repères pour les employeurs. 118 inscrits**

Comprendre le cadre légal, avoir une réponse adaptée à la situation, avoir des outils de détection précoce et des pistes d'action de prévention

- **DUERP : enjeux, évolutions et bonnes pratiques 122 inscrits**

Importance, enjeu, évolutions récentes et meilleures pratiques pour sa mise à jour et son utilisation efficace dans l'entreprise

- **Mais c'est quoi un risque ? 57 inscrits**

Quelles étapes permettent d'identifier un risque, de l'évaluer et d'agir efficacement pour protéger les salariés ?

Replays de ces webinaires : sante-au-travail-68.fr

Des sensibilisations aux Gestes qui sauvent pour les futurs retraités

En 2025, Santé au Travail 68 a lancé une nouvelle action de sensibilisation aux «Gestes qui sauvent», spécifiquement destinée aux salariés proches de la retraite. Cette initiative répond à la fois aux obligations réglementaires issues de la loi du 3 juillet 2020 et à la volonté de renforcer durablement la culture de la prévention au sein des entreprises adhérentes.

Proposée en présentiel, cette sensibilisation a permis à **25 personnes** de bénéficier en 2025 d'apports concrets sur la lutte contre l'arrêt cardiaque et les gestes de premiers secours.

Des Matinées de la prévention pour rencontrer nos adhérents

Dans une logique de proximité et de rencontre, Santé au Travail 68 organise depuis 2025 des **Matinées de la prévention** pour échanger avec ses nouveaux adhérents. Ces temps de rencontre favorisent la création de liens, la compréhension des missions du service et des enjeux de la prévention des risques professionnels.

2 matinées de la prévention ont permis de rencontrer 25 adhérents.

Prêts ? partez, bougez ! 2^e édition pour lutter contre la sédentarité au travail



34 défis à relever (fil rouge, action, quizz, photo)

675 participants inscrits

75 équipes entreprises représentées



Dans un contexte où la lutte contre la sédentarité au travail constitue un enjeu majeur de santé et de qualité de vie au travail, Santé au Travail 68 a réitéré l'évènement « Prêt, partez, bougez », un challenge connecté à destination de ses adhérents.

Profitant de l'élan des Jeux Olympiques de Paris 2024, année où l'activité physique a été érigée en grande cause nationale, cette action visait à sensibiliser les entreprises et les salariés aux bénéfices du mouvement au quotidien et à les encourager à expérimenter des actions concrètes et durables en faveur de l'activité physique au travail.

Ce challenge a également permis de remettre un don de 1500 € à l'Association Sport Fauteuil de Mulhouse.

Un nouveau centre à Masevaux

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'accueil des salariés en visite et de leurs conditions de prise en charge, Santé au Travail 68 a procédé en 2025 au déménagement de son centre de Masevaux vers des locaux neufs.

Depuis septembre 2025, le centre accueille le public dans un espace plus accessible, plus confortable et plus spacieux, au sein de la Maison de santé de Masevaux-Niederbruck, offrant des conditions d'accueil optimales.

Une semaine sur le thème de la santé mentale au travail

À l'occasion de la Semaine de la santé mentale en octobre 2025, Santé au Travail 68 s'est pleinement mobilisé en proposant une semaine de contenus thématiques dédiés à la **santé mentale au travail**.

Podcasts, webinaires et vidéos ont été créés et diffusés sur les réseaux sociaux et site internet afin de sensibiliser les adhérents aux enjeux de prévention, de repérage et d'accompagnement en matière de santé mentale.

Au programme : Nutrition, santé des dirigeants, conduites addictives au travail, activité physique avec Recov'up, ...

Journée des intérimaires FASTT

En octobre 2025, Santé au Travail 68 a organisé, dans son centre de Wittenheim, une journée dédiée aux salariés intérimaires, en partenariat avec le FASTT.

Cet événement a permis de sensibiliser **25 intérimaires** aux risques liés aux horaires atypiques et aux conditions de travail spécifiques au travail temporaire, à travers des échanges et des ateliers de prévention adaptés. Cette action s'inscrit dans la volonté de renforcer la prévention auprès de publics particulièrement exposés et de favoriser une meilleure prise en compte de leur santé au travail.



AVANCÉES DU PROJET DE SERVICE 2021-2024

PROROGATION

Le projet de service 2021-2024 est arrivé à son terme. Compte tenu de la phase de transition liée au futur projet immobilier, il a été décidé de le proroger et de le geler jusqu'au déménagement dans les nouveaux locaux, prévu au 2^e trimestre 2026. Un nouveau projet de service, intitulé «Objectif 2030» sera construit à cette échéance.

AXE 1 Bâtir et déployer une offre de services adaptée aux besoins de nos parties prenantes

Construire l'offre de services de Santé au Travail 68, c'est répondre à la question que chacun de nos adhérents est en droit de se poser : « Qu'est-ce que m'offre ma cotisation et qui répond à mes besoins ? »

L'OBJECTIF est de déterminer précisément les besoins des adhérents et de leurs salariés afin d'y apporter une réponse globale, concrète et proactive.

AXE 2 Placer l'individu au coeur de notre dispositif de prévention

Nous sommes au coeur de notre action : « éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ».

L'OBJECTIF est de mettre en oeuvre des actions sur les thématiques de la prévention primaire, du maintien en emploi, du suivi de l'état de santé des populations spécifiques, de l'harmonisation des pratiques médicales, etc.

AXE 3 Développer et consolider la relation partenariale

Santé au Travail 68 est une organisation constituée de partenaires multiples et variés.

L'OBJECTIF est de mettre en oeuvre des actions nous permettant, avec nos partenaires, de nous rapprocher directement ou indirectement des bénéficiaires de notre service.

AXE 4 Innover pour répondre aux enjeux de la santé au travail

L'innovation peut se définir comme un ensemble du processus qui se déroule depuis la naissance d'une idée jusqu'à sa matérialisation. Elle implique donc le progrès, contrairement à la révolution qui nécessite la rupture.

L'OBJECTIF est de mettre en oeuvre un ensemble d'actions innovantes répondant aux enjeux actuels et à venir du secteur de la santé et de la prévention au travail.

AXE 5 Etre certifié pour garantir la qualité du service et améliorer la satisfaction

Santé au Travail 68 a obtenu en 2009 le premier niveau du label AMEXIST. La démarche, relancée depuis 2016, doit se dynamiser afin d'anticiper l'exigence de certification des futurs SPSTI.

L'OBJECTIF est de s'assurer de la qualité du service rendu et celui de la satisfaction, aussi bien des parties prenantes que des salariés du service.

AXE interne Renforcer la coopération et la complémentarité dans l'organisation

L'OBJECTIF est de permettre la réalisation des actions définies et menées dans les cinq axes externes. Ce sixième axe constitue le « socle de notre projet de service ».

Focus

exemples d'actions du projet de service

FOCUS AXE ①

Renforcer l'accueil et l'information de nos adhérents : un point essentiel de l'axe 1 du projet de service.

En 2025, Santé au Travail 68 a continué de développer de nouveaux outils pour fluidifier le parcours des entreprises, dès leur adhésion.

Une infographie dédiée permet désormais une meilleure lisibilité des étapes clés, complétée par un kit d'accueil structuré, intégrant des fiches pratiques (DUERP, obligations employeur, salarié compétent...).

En parallèle, un outil de mesure de la satisfaction des adhérents et des salariés en visite a été déployé afin d'inscrire notre démarche dans une logique d'amélioration continue et de traitement des réclamations.

FOCUS AXE ②

La PDP en première ligne

Les procédures de la cellule PDP ont obtenu la validation suite à l'audit de la certification SPEC 2217 de niveau 3.

Toujours en action contre la désinsertion professionnelle

avec les équipes des médecins du travail et aux côtés des entreprises :

- 99 plans de maintien dans l'emploi clôturés l'année dernière
- 392 plans actifs en suivi pour plus de 270 entreprises.

Les actions se poursuivent pour les dirigeants : 44 personnes accompagnées avec le dispositif AMAROK dont certains en situation de burn out.

Action collective de sensibilisation aux risques professionnels et contre la désinsertion pour les intérimaires avec l'équipe mobile, le «truck» du FASTT.

FOCUS AXE ③

Consolider nos liens avec nos partenaires

Des actions ont été menées pour maintenir et développer les relations avec

- les infirmiers d'entreprise : poursuite des échanges sur les bonnes pratiques à adopter
- les acteurs de la santé, de la prévention et de services sociaux (CPAM, CARSAT, ...)
- les médecins généralistes
- les organismes d'apprentissage : sensibilisation aux risques des apprentis sur des thématiques spécifiques et recensement des attentes.

FOCUS AXE ④

L'activité physique pour sensibiliser contre la sédentarité

Plusieurs actions ont été menées en 2025 pour sensibiliser les adhérents à l'importance de l'activité physique au travail :

- Interventions dans les entreprises adhérentes pour des actions de sensibilisation sur l'importance des échauffement et des étirements pour l'aide à la prise de poste

• Organisation d'un événement « Prêts ? Partez, bougez ! » à destination de toutes les entreprises du Haut-Rhin avec des messages de sensibilisation à l'importance de l'activité physique au travail et un challenge connecté interentreprises.

FOCUS AXE ⑤

L'année 2025 a été marquée par l'obtention de la certification SPEC 2217 niveau 3, sans aucune non-conformité.

Cette reconnaissance vient consacrer l'engagement collectif des équipes et la structuration rigoureuse de notre système de management. Elle témoigne de la solidité de nos processus et de la qualité du service rendu à nos entreprises adhérentes.

Au-delà de cette étape majeure, la dynamique d'amélioration continue se poursuit avec exigence et ambition, dans une logique de performance durable et de progrès constant.

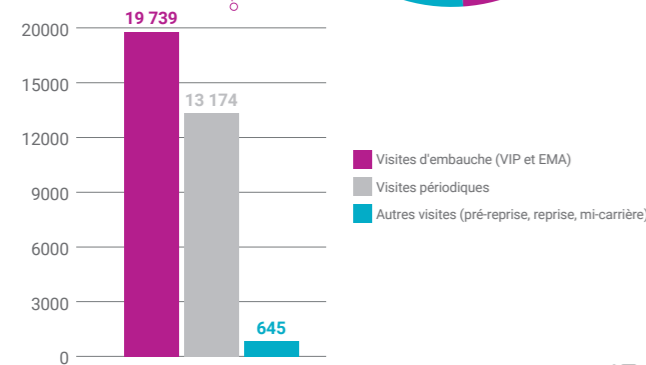
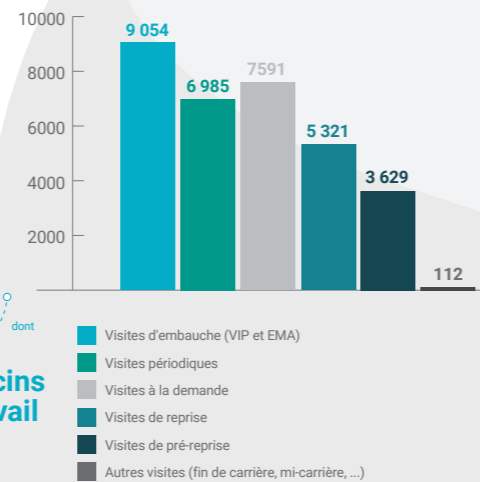
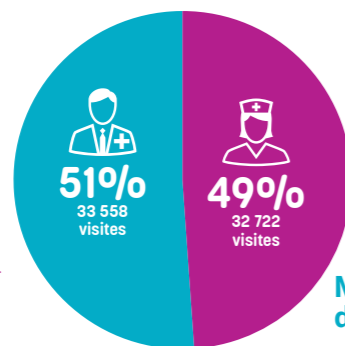
BILAN DE L'ACTIVITÉ 2025

① LES RENDEZ-VOUS DE SUIVI INDIVIDUEL

66 280 visites

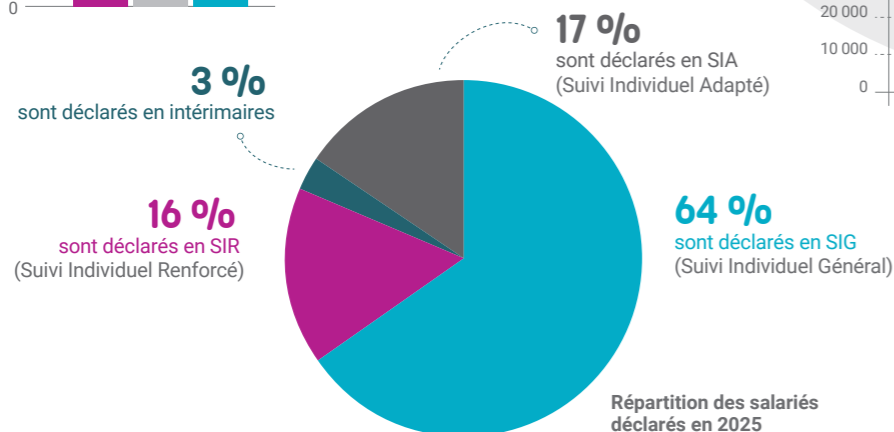
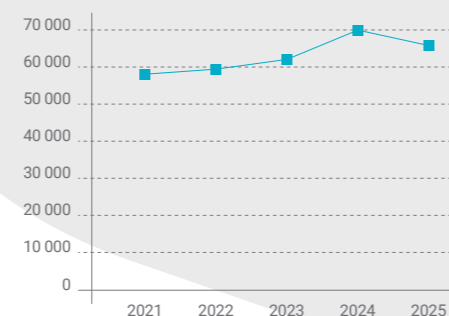
121 338 salariés suivis

Infirmiers : diplômés d'État en santé au travail (IDEST)



dont Médecins du travail

Évolution du nombre de RDV en suivi individuel



16

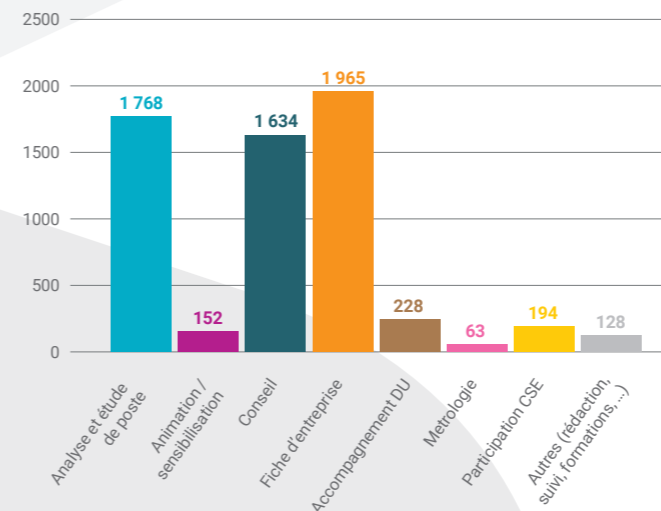
En 2025
93% des visites à jour
90% des DUERP transmis mis à jour

② L'ACTION EN MILIEU DU TRAVAIL (AMT)

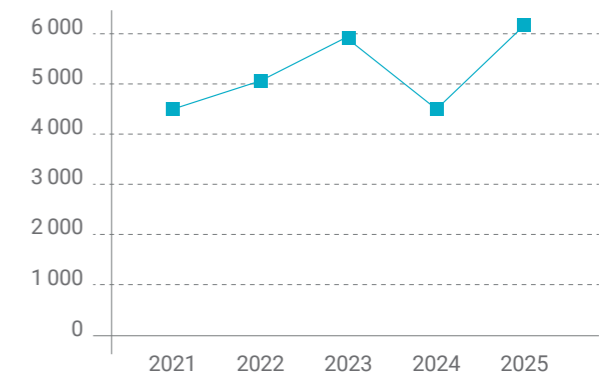
6 132 AMT réalisées par les équipes pluridisciplinaires

Tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire (médecins du travail, infirmiers en santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels) effectuent des AMT. Effectuée en entreprise ou à distance, chaque action entraîne la transmission d'avis, de conseils ou de propositions.

Types d'AMT réalisées en 2025



Évolution du nombre d'AMT



③ LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Service social

Le service social a pour but d'accompagner les salariés confrontés à une problématique de santé ou à un risque de désinsertion professionnelle.

Nombre d'interventions
212
Salariés suivis
427

17

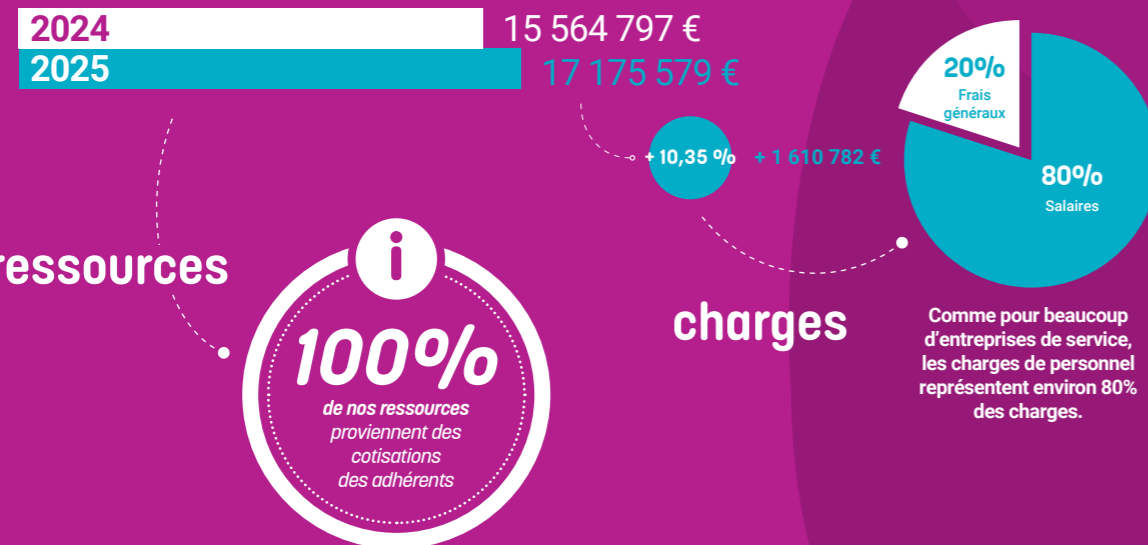
Cellule PDP-ME

Prévention de la Désinsertion Professionnelle et de Maintien en Emploi

346 salariés pris en charge

Synthèse budgétaire 2025

Cotisations recouvrées par Santé au Travail 68



Synthèse des charges

	2024	2025	Évolution
Salaires et charges	11 039 786 €	11 544 868 €	+ 4,58 %

Synthèse des résultats

	2024	2025	Évolution
Résultat d'exploitation	525 231 €	1 106 117 €	+ 110,6 %
Résultat de l'exercice	311 870 €	605 682 €	+ 94,21 %

Bilan

	2024	2025	Évolution
Bilan	16 216 714 €	15 958 431 €	-1,59 %

Évolution de la cotisation

En 2025, l'évolution du montant de la cotisation appliquée par Santé au Travail 68 s'inscrit dans la tendance nationale observée parmi les SPSTI, tout en restant dans une fourchette moyenne des indices d'évolution pratiqués.

En 2026, la cotisation s'élève à **117€**

FICHE MÉMO L'offre SOCLE de services

LES 3 ENJEUX PRINCIPAUX EN SANTÉ AU TRAVAIL

La loi du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail, prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun et homogène de services au niveau national de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail appelé offre « socle » de services. Ces services sont couverts par l'adhésion forfaitaire annuelle et répondent à 3 principaux objectifs :

- La prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs
- La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Synthèse des contreparties à l'adhésion des employeurs et au versement de leur cotisation

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs	L'ENTREPRISE salarié(s) + chef d'entreprise	
	SALARIÉ	CHEF D'ENTREPRISE (1)
• La visite d'embauche ou examen médical d'aptitude	✓	✓
• Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur	✓	✓
• La visite à la demande (à tout moment)	✓	✓
• La visite de reprise (après un arrêt de travail)	✓	✓
• Le rendez-vous de liaison (pendant un arrêt de travail)	✓	✓
• La visite de pré-reprise (pendant un arrêt de travail)	✓	✓
• La visite de mi-carrière (à environ 45 ans)	✓	✓
• La visite de fin de carrière (au moment de la retraite)	✓	✓
• La participation aux campagnes de vaccination	✓	✓
• Le dispositif de détection et de prévention du burn out du dirigeant	✓	✓

La prévention des risques professionnels	L'ENTREPRISE salarié(s) + chef d'entreprise
• La création et la mise à jour de la Fiche d'Entreprise (FE)	✓
• Création, aide et finalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	✓
• La réalisation d'études météorologiques	✓
• Le risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)	✓
• Les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels	✓
• L'étude et le conseil pour l'aménagement du poste de travail	✓
• L'accompagnement dans la prévention des risques professionnels	✓
• L'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle	✓
• L'intervention suite à un événement grave	✓
• La participation aux réunions du CSE / CSST relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail	✓

(1) Depuis la loi santé au travail du 2 août 2021, le chef d'entreprise peut bénéficier de l'offre socle de services, sous réserve qu'il s'inscrive sur la liste des effectifs de son entreprise depuis son espace adhérent.



DIRECTION ET SERVICE ADMINISTRATIF

Maison du Bâtiment 12, allée Nathan Katz
CS 60005- 68086 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 36 30 15
contact@sat68.fr

Centre Cernay

5 rue Georges Risler
68700 Cernay
Tél. 03 89 35 63 54
cernay@sat68.fr

Centre Aristide Briand

155 avenue Aristide Briand
68200 Mulhouse
Tel. 03 89 42 79 23
briand@sat68.fr

Centre Europe

14, Bd. de l'Europe BP 53088
68062 Mulhouse Cedex 3
Tél. 03 89 45 53 08
europe@sat68.fr

Centre Altkirch

Quartier Plessier
Av. 8^e Régiment de Hussards
68130 Altkirch
Tél. 03 89 08 96 16
altkirch@sat68.fr

Centre Illzach

60, rue de Sausheim
68110 Illzach
Tél. 03 89 46 11 11
illzach@sat68.fr

Centre Wittenheim

7, rue de la Charente
68270 Wittenheim
Tél. 03 89 50 02 03
wittenheim@sat68.fr

Centre Colmar

164c rue du Ladhof
68000 COLMAR
Tél. 03 89 21 00 20
colmar@sat68.fr

Service Accompagnement Technique et Organisationnel

7, rue de la Charente
68270 Wittenheim
Tél. 03 89 50 98 32
atout@sat68.fr